

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_102**

**OBJET : SUBVENTION LEADER –  
SAS LES SALAISONS DE CHARTREUSE  
– ACQUISITION DE MATERIEL  
PROFESSIONNEL ET REMORQUE  
REFRIGEREE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à 19 h30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36  
Présents : 26  
Pouvoirs : 6  
Votants : 32

**Résultat des votes :**

Pour : 32  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphael MAISONNIER, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Cécile LASIO, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz),

**Pouvoirs :** Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Anne LENFANT, Williams DUFOUR à Jean Claude SARTER, MJ SEGUIN à Martine MACHON, Nathalie HENNER à JP SIRAND PUGNET, Pascal SERVAIS à Wilfried TISSOT

**CONSIDÉRANT** que le conseil communautaire réuni le 3/12/2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises (TPE) en complémentarité des dispositifs d'aides TPE existants.

**CONSIDÉRANT** le dossier déposé par la SAS Les Salaisons de chartreuse, gérant Cédric FOREL, située 111 chemin des Millioz, 38380 Entre-deux-guiers, pour un montant d'investissement de 33 662.80€ HT, dans l'acquisition de matériel professionnel liée au développement de l'activité à destination de particuliers (barnum, remorque réfrigérée, balance et autoclave).

**CONSIDÉRANT** le taux de subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui est de 6% du montant des investissements, soit une subvention de 2 019.77€HT, permettant à l'entreprise de lever une subvention Feader dans le cadre du programme leader à hauteur de 24% des investissements, soit une subvention 8 079.04€, Il est rappelé que cette subvention relève du régime « de minimis ».

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission économie du 21/04/2022

**CONSIDÉRANT** que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation du Comité de programmation du GAL Chartreuse,

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE.**

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 2 019.77€, qui sera proratisée au vu des dépenses réellement réalisées et acquittées.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 16 juin 2022,

La Présidente  
Anne LENFANT

